Le label CERTILINGUA et l'académie de Poitiers

publié le 06/07/2012 - mis à jour le 23/12/2017

Descriptif :

En savoir plus sur les modalités d'attribution du label et sur les établissements le validant dans notre académie

Quatre académies (Poitiers, Lille, Besançon et Metz-Nancy) ont reçu l'accréditation de la DGESCO pour expérimenter le label européen d'excellence CertiLingua, adopté dans de nombreux pays européens dont l'Allemagne. Le projet CertiLingua constitue l'un des axes de coopération avec le Mecklembourg, land partenaire de l'académie.

Le diplôme "label CertiLingua" est le seul diplôme qui valide, de manière interne à l'établissement, des **compétences à la fois**
linguistiques dans deux langues (allemand et anglais en France) au niveau B2,
culturelles et de citoyenneté européenne acquises dans le cadre de la mobilité scolaire ou individuelle pour les élèves qui reçoivent un enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique en section européenne anglais ou allemand (70h minimum sur la durée du cycle terminal).

Ce label valorise un **cursus section européenne** ainsi qu'un parcours **classes bilangues** et les **acquis de la mobilité**, en complément du portfolio académique pour la mobilité franco-allemande.

L'académie de Poitiers occupe le premier rang en France pour la mobilité de longue durée vers l'Allemagne et figure dans le peloton de tête pour la mobilité de moyenne durée.

Ce label est par ailleurs **innovant** car c'est le seul diplôme à valider des compétences citoyennes et culturelles (et complémentaire du concours académique Débat citoyen en langue étrangère).
Il vient aussi en appui à la réforme du lycée (notamment en série L). Il permet l'accès aux études supérieures à l'étranger sans examen de langue.
Il bénéficie d'une **souplesse organisationnelle** car il ne repose pas sur une certification externe et relève de la responsabilité des équipes enseignantes et des élèves (auto-évaluation par l'élève en complément de l'évaluation par le professeur).

Pour obtenir ce label, il faut :
— avoir obtenu une **note de 14/20 en DNL au baccalauréat**
— avoir effectué une mobilité individuelle ou collective dans un pays d'une des deux langues cibles
— avoir rédigé un essai (de 7 à 8 pages) sur une problématique européenne en rapport avec la mobilité ou bien sur une thématique européenne
— avoir impérativement validé l'Europass

Les établissements concernés dans l'académie sont :
— **Lycée Pilote Innovant International, Poitiers** : section européenne anglais et allemand, ouverture citoyenne (participation au concours débat citoyen et au projet Mecklembourg sur la mémoire et l'éducation à la citoyenneté)
— **Lycée Guez de Balzac, Angoulême** : section européenne allemand et ouverture citoyenne (lauréat 2010 et 2011 du concours débat citoyen en allemand, formation des enseignants au projet Mecklembourg sur la mémoire et l'éducation à la citoyenneté, participation à la semaine de débat citoyen en langue allemande au Mecklembourg août 2011)
— **Lycée Palissy, Saintes** : section européenne allemand, concours débat citoyen anglais
— Lycée Elie Vinet, Barbezieux : section européenne allemand. DNL physique-chimie, arts plastiques, philosophie

et enseignement de l'ECJS en allemand par le professeur de philosophie. Participation à la semaine de débat citoyen en langue allemande au Mecklembourg août 2011

— **Lycée Merleau Ponty, Rochefort** : Section européenne anglais et allemand avec forte mobilité dans les deux langues.

— **Lycée Saint André, Niort** : section européenne anglais et allemand avec forte mobilité dans les deux langues.

— **Lycée Berthelot, Châtellerault** : section européenne anglais et allemand avec forte mobilité dans les deux langues.

Documents joints

Fiche récapitulative des compétences (Word de 49 ko)

fiche à renseigner pour chaque candidat

Présentation de CertiLingua (PowerPoint de 779.5 ko)

diaporama simplifié

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.